



Art.1

La médiathèque Emile Zola, sous la tutelle de la ville de Sées et la librairie L'Oiseau Lyre organisent un concours autour de la bande dessinée débutant le 3 mai 2021 et dont la limite de participation est fixée au 5 juin 2021.

Art. 2

Ce concours est entièrement gratuit, ouvert uniquement aux amateurs à partir de 11 ans. Concernant les mineurs, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal. La participation au concours est possible dans l'une des trois catégories suivantes :

Illustration papier (avec ou sans texte)
Illustration numérique (avec ou sans texte)
Texte (l'illustration sera fournie par les organisateurs)

Ce concours consiste à réaliser une bande dessinée dont le thème est libre, sous réserve de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Les réalisations sont :

Format A4 ou A3 au choix pour la catégorie « illustration papier »
Format vertical
Uniquement en recto
Individuelles
D'un minimum de 5 cases et d'un maximum 2 planches
Numérotées
En noir et blanc ou en couleur au choix

Chaque participant devra présenter une bande dessinée en s'appuyant sur un scénario comportant obligatoirement un titre (devant être visible au recto de la planche), un début et une fin.

Art.3 :

Les participants devront obligatoirement accompagner leur réalisation d'une fiche de renseignements (disponible à la médiathèque Emile Zola, la librairie L'Oiseau Lyre ou en téléchargement sur le site www.mediathèque-sees.fr).

Les planches papier devront être réalisées sur du papier à dessin suffisamment épais (minimum 125 g.) et devront respecter les formats énoncés dans l'article 2.

Toutes les techniques sont autorisées : crayon, crayon à bille, feutre, gouache, collage ou DAO (dessin assisté par ordinateur). Pour toute planche réalisée par ordinateur, l'utilisation de banques de données est interdite et sera éliminatoire.

Aucun plagiat de bande dessinée publiée, de livre d'illustration, de création numérique... ne sera retenu. Les photocopies sont interdites, seuls les originaux sont acceptés.

Les planches devront être déposées avec la fiche de renseignements à la médiathèque Emile Zola ou envoyées par courrier à l'adresse suivante :

Médiathèque Emile Zola
Place des Halles
61500 Sées

À l'adresse électronique suivante pour les créations numériques : mediathèque@sees.fr

Toute œuvre ne respectant pas les conditions énoncées dans le présent règlement sera immédiatement éliminée.

Il ne sera pas accusé réception des œuvres.

Art. 4 :

Le public sera invité à voter pour les meilleures réalisations de chaque catégorie en se rendant à la médiathèque du 15 au 29 juin.

Parallèlement, un jury se réunira en juin 2021 et désignera parmi l'ensemble des œuvres, toutes catégories confondues, trois lauréats.

Dans l'hypothèse où les œuvres présentées n'auraient pas la qualité requise, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

Art. 5 :

Tous les lauréats seront informés des résultats à l'adresse mentionnée sur la fiche de renseignements.

Tous les travaux seront exposés à la médiathèque Emile Zola du 15 au 30 juin 2021 et seront ensuite restitués physiquement ou par courrier aux participants avant septembre 2021. **Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'éventuelles dégradations ou de perte.**

Une remise de prix sera organisée à la médiathèque Emile Zola le 30 juin 2021 à 14h30. Les lauréats ne pouvant se déplacer devront contacter la médiathèque pour récupérer leur lot avant le 30 septembre 2021.

Art. 6 :

La médiathèque Emile Zola – la ville de Sées et la librairie L'Oiseau Lyre se réservent le droit d'exploiter à des fins non commerciales (exposition, communication, sites internet...) les œuvres réalisées dans le cadre du concours et ce, sans restriction ni demande de participation financière.

Art. 7 :

Les organisateurs se réservent la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent.

Art. 8 :

Le présent règlement est disponible sur simple demande ou sur le site www.mediatheque-sees.fr

Art. 9 :

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification du participant.

Les données nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant au concours dispose en application de cette loi d'un droit d'accès à ses données propres, ainsi que d'un droit à rectifier toute erreur le concernant.

Le nom et le prénom des lauréats pourront être cités lors de chaque exploitation de l'œuvre par les organisateurs.

Art. 10 :

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites, exception faite des mentions de l'article 6.

Pour toute demande d'information complémentaire : mediatheque@sees.fr / loiseaulyresees@orange.fr